




DIU CIVILO-MILITAIRE DE MÉDECINE SUBAQUATIQUE ET HYPERBARE

| | |
|----------------------|---|
| DISCIPLINE(S) | Médecine et santé |
| DURÉE DES ÉTUDES | 133 heures |
| COMPOSANTE(S) | UFR Simone Veil - santé |
| FORMATION DIPLÔMANTE |  |
| FORMATION INITIALE |  |
| FORMATION CONTINUE |  |



Diplôme et certificats obtenus :

Le DIU n'est délivré qu'aux médecins

DIU Civilo-militaire de médecine subaquatique et hyperbare

Validation des modules 1 à 4, de l'examen national et du mémoire

Certificat de médecin compétent en médecine hyperbare

Validation des modules 3 et 4

Certificat de médecin compétent en médecine de plongée

Validation des modules 1 et 2

Certificat d'opérateur caisson personnel infirmier

Ce certificat réservé au personnel infirmier nécessite la validation du module 4

Spécificités de la formation

DIU à caractère national.

Exercice médical et paramédical dans un service de médecine hyperbare civil ou militaire.

Exercice médical au sein du service de santé des armées, pour le suivi du personnel plongeur ou dans des unités spécialisées dans le domaine de la plongée.

Exercice médical dans un cabinet médical, un centre de médecine du sport, un centre de médecine du travail, un service de santé et de secours médical de la Sécurité Civile, un service de santé des gens de mer.

Exercice médical dans un service d'urgence effectuant des interventions en milieu hyperbare ou nautique.

Exercice médical lors de missions scientifiques ou d'activités professionnelles dans le domaine subaquatique.

Compétences développées

L'organisation de ce diplôme civilo-militaire a pour objectif de mettre en commun l'expertise des spécialistes de la médecine de plongée militaire avec les praticiens référents de l'hyperbarie médicale à l'UVSQ. A cette fin, les cours auront lieu soit en présentiel/visio à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, soit en présentiel au Service de Santé des Armées à Toulon.

Conditions d'admission

Le responsable pédagogique de la formation supervise les recrutements des stagiaires.

Nombre d'inscrits souhaité : 30

Modalités de Candidatures :

Vous devez déposer un dossier via l'application de candidature universitaire e-candidat. Les validations se feront en ligne par le responsable de la formation et/ou le secrétariat pédagogique.

Période d'ouverture de la plateforme e-candidat : 1er juin 2026 au 1er novembre 2026

Période d'étude des candidatures : toutes les deux semaines à partir de septembre 2026

> Accédez à la plateforme E-Candidature

Formation(s) requise(s)

Pour le DIU:

Praticiens civils ou militaires, docteurs en médecine, internes en médecine en cours de DES ou de DESC, justifiant d'une activité ou d'un intérêt pour la médecine subaquatique et hyperbare.

Pour le certificat de compétence « Opérateur caisson Personnel Infirmier »:

Infirmiers (Diplôme d'état d'infirmier ou d'infirmier anesthésiste) justifiant d'une activité dans un centre hyperbare hospitalier.

Inscription

Une fois votre dossier accepté sur e-candidat et après confirmation de votre part, la procédure d'inscription vous sera envoyée par mail. Vous pourrez alors vous inscrire en ligne et déposer les pièces justificatives demandées, avant le début de la formation.

Montant des frais de formation :

Tarif financé (FC) : 900 €

Tarif non financé (FC) : 500 €

Formation initiale (étudiants de troisième cycle) et personnels militaires: 300 €

Certificats : 400 €

Montant des Droits d'Inscription Universitaire (DNI): 255 € pour l'année universitaire 2026-2027 fixés annuellement par arrêté ministériel.

Cette formation n'est pas éligible au CPF .

Contenu de la formation

Période de la formation : de novembre de l'année N à octobre de l'année N+1

La formation comprend 133 heures réparties en :

65 heures d'enseignements théoriques

24 heures d'enseignements dirigés

44 heures de travaux pratiques

2 modules de formation à Garches (distantiel synchrone et présentiel)

2 modules de formation à Toulon (présentiel)

1 séminaire en présentiel

Contrôle de connaissances

Examen écrit national anonyme avec jury commun :

L'examen se déroule au même moment dans toutes les U.F.R concernées. Le Comité de Coordination des DIU désigne les membres du jury qui choisissent les questions. Le Président du Comité est chargé de l'organisation de l'examen écrit (envoi des sujets, recueil des copies, communication des notes après délibération du jury).

La durée de l'épreuve est de 3 heures, comprenant 3 questions d'une heure chacune, chaque question est notée sur 20 points (coefficient 1), un total des notes obtenues supérieur ou égal à 30 sur 60 est requis pour être admis à passer les épreuves suivantes. Une note en dessous de 6/20, obtenue à l'une quelconque des 3 questions est éliminatoire quel que soit le total des notes de l'examen écrit. Le bénéfice de l'écrit reste acquis deux années consécutives après l'admissibilité.

Examen de fin de module : coefficient 1 sur 20 points.

Présentation du mémoire : coefficient 2 sur 40 points.

Le total général des notes obtenues à ces 3 épreuves doit être supérieur ou égal à 60 sur 120 pour être déclaré reçu.

L'examen oral et la présentation du mémoire seront réalisés sur l'Hôpital Raymond Poincaré pour les médecins civils et sur l'hôpital Sainte-Anne à Toulon pour les médecins militaires. Un jury local sera désigné par le Doyen de l'UFR sur proposition du responsable universitaire chargé de l'enseignement et par l'EVDG pour l'hôpital Ste Anne à Toulon par l'intermédiaire du CFMN.

Stages

Un stage de 6 demi-journées de 4 heures dans un Centre Hyperbare et de 12 demi-journées de 4 heures dans un service d'urgence sont au programme.

Lieux de stage:

Hôpital Raymond Poincaré pour les médecins civils

Procédure convention de stage : accès via l'Intranet à la plateforme PStage (domaine scolarité)

Compétences visées

Formation des médecins (et des infirmiers pour le certificat opérateur caisson hyperbare) à la maîtrise des techniques et des indications de la médecine hyperbare.

Formation au soutien sanitaire pour les activités subaquatiques et hyperbares en milieu civil, professionnel et militaire.

Formation pour l'aptitude médicale professionnelle et militaire aux interventions en milieu hyperbare et pour la visite médicale de non contre indication aux activités de plongée subaquatique

Perspectives professionnelles

Cette formation doit permettre aux médecins généralistes, urgentistes, médecins ORL et anesthésistes réanimateurs de suivre les aptitudes de plongeurs de loisir et de plongeurs professionnels ou militaires.

Il doit également leur permettre de participer à la gestion d'un service de médecine hyperbare.

Les infirmiers doivent être en capacité d'assurer le fonctionnement du caisson hyperbare en toute sécurité.

Adresses et coordonnées

Responsable du diplôme :

Professeur D. Annane

Service de Réanimation

Hôpital Raymond Poincaré

104 bd Raymond Poincaré

92340 GARCHES

Tél.: 01 47 10 77 78

djillali.annane@aphp.fr

Assistante médico-administrative :

Madame CHAPPUIS-PINHEIRO Céline :celine.chappuis-pinheiro-dehon@aphp.fr

à contacter pour toute question sur le contenu des enseignements, les mémoires.

Contacts formation continue

Pour toute question concernant votre candidature, votre inscription administrative à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, contactez :

Mme Morgane Deschamps: morgane.deschamps@uvsq.fr